

Délibération
N°2021-48 du 30 mars 2021

**OBJET : Assainissement - Retour d'un bien mis
à disposition par la commune de Montgenèvre**

Rapporteur : Monsieur Le Président

Annexe : plan du bâtiment

Le 30 mars 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 34

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ

Est absent : M. Gabriel LÉON

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 03 février 2021 approuvant les statuts de la CCB, notamment en matière d'assainissement ;

Vu les articles 1321-1 et 1321-3 du CGCT ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 18 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et Transition écologique, Risques naturels et GEMAPI, préservation des milieux naturels du 22 mars 2021 ;

Considérant qu'une partie du bâtiment situé dans la plaine des Alberts, lieu-dit « Sagne du canard », n'est plus utilisée pour l'exercice de la compétence « Assainissement », que la CCB souhaite rétrocéder partiellement le bâtiment à la commune de Montgenèvre conformément aux plans annexés à ladite délibération ;

AR Prefecture

005-240500439-20210330-D2021_48-DE
Reçu le 07/04/2021
Publié le 07/04/2021

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide** de prendre acte de la restitution partielle du bien suivant : bâtiment de la STEP des Alberts,
- **Demande** la réintégration partielle du bien dans le patrimoine communal,
- **Autorise Monsieur Le Président** ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date affichage :

07 AVR. 2021

07 AVR. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

STEP des Alberts, Montgenevre

-  CCB
-  Commune de Montgenevre

AR Prefecture
005-240500439-20210330-D2021_48-DE
Reçu le 07/04/2021
Publié le 07/04/2021

